

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 2 février 2015, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Madame Ginette Breault	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Ghislaine Leblond

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le Maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance ordinaire du 2 février 2015

Monsieur Johnny Pizar maire, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h35.

15 02 013

2. Adoption de l'ordre du jour du 2 février 2015

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 2 février 2015, soit adopté tel que présenté.

- 1.- **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest
 - 5.2. Avis juridique - Résolution
- 6.- **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Expo Vallée de la Coaticook – Vins & Fromages
 - 6.1.2. Sécurijour Coaticook
 - 6.1.3. Rassemblement Quad de la Région de Coaticook
 - 6.1.4. Soirée reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole 2015
 - 6.2. **Divers**
 - 6.2.1. Entente incendie Stanstead - Résolution
 - 6.2.2. Colloque sur le Patrimoine religieux - Résolution
 - 6.2.3. Révision des demandes locales SQ - 2015
 - 6.2.4. Résolution – Commission scolaire des Hauts-Cantons
 - 6.2.5. Brochure touristique de la Région de Coaticook 2015-2017
 - 6.2.6. Les Journées de la persévérance scolaire
- 7.- **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 7.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par monsieur le Maire
 - 7.2. Rapport des conseillers
- 8.- **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel

9.- Rapport de la directrice générale

9.1. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement

10.- Trésorerie

10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

11.- Divers

12. Deuxième période de questions

13.- Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

15 02 014

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau, et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Rien à signaler

5.1. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest

Monsieur le maire fait le suivi du projet.

15 02 015

5.2. Avis juridique – Résolution

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble portant les numéros de lots 2 935 805 et 5 074 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 2847, chemin Kingscroft, à Barnston-Ouest, a déposé un projet d'aménagement des fossés de cette propriété auprès de la Municipalité, visant plus particulièrement la fermeture des fossés sur toute la longueur de la partie résidentielle de cette Ferme;

ATTENDU que le Règlement de zonage 225-2012 de la Municipalité prévoit qu'un maximum de deux (2) entrées simples est autorisé pour donner accès à une exploitation agricole et que celles-ci doivent avoir une largeur maximale de huit (8) mètres;

ATTENDU que la Municipalité a accepté, le 7 juillet 2014, par sa résolution portant le numéro 14 07 105, le projet d'aménagement des fossés déposé par le propriétaire de l'immeuble conditionnellement à la signature d'une demande de modification d'accès à une route contenant certaines conditions à respecter;

ATTENDU que le représentant du propriétaire de l'immeuble, soit la Ferme Santschi Holstein inc., a signé la demande de modification d'accès à une route pour la fermeture partielle du fossé, tel qu'exigé par la Municipalité;

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité a constaté que les travaux d'aménagement du fossé ont été effectués sur l'immeuble portant l'adresse civique 2847, chemin Kingscroft, à Barnston-Ouest, en contravention à la résolution portant le numéro 14 07 105 et à la demande de modification d'accès à une route en ce qu'ils excèdent la distance maximale permise de deux cent (200) pieds pour la fermeture du fossé ;

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble a été informé du fait que les travaux contrevenaient à la demande de modification d'accès à une route dûment signée par eux;

ATTENDU que les dispositions des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

Pour toutes ces raisons,

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par le conseiller Normand Vigneau, et il est résolu à l'unanimité;

Que le conseil de la Municipalité mandate ses procureurs *Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l.* afin de transmettre au propriétaire de l'immeuble portant les numéros de lots 2 935 805 et 5 074 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 2847, chemin Kingscroft, à Barnston-Ouest, une mise en demeure lui enjoignant de procéder aux travaux de démolition et à la remise en état du fossé, à l'exception d'une longueur maximale de deux cent (200) pieds conformément à la résolution portant le numéro 14 07 105 et à la demande de modification d'accès à une route et ce, au plus tard le 31 mai 2015.

Que le conseil de la Municipalité mandate ses procureurs *Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l.*, à défaut par ce propriétaire d'obtempérer à la mise en demeure dans le délai précité, afin d'entreprendre contre le propriétaire des lots numéros 2 935 805 et 5 074 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, portant l'adresse civique 2847, chemin Kingscroft, à Barnston-Ouest, toutes les procédures judiciaires nécessaires visant l'obtention d'une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire de procéder aux travaux de démolition et à la remise en état du fossé, à l'exception d'une longueur maximale de deux cent (200) pieds conformément à la demande de modification d'accès à une route, et pour autoriser la municipalité, à défaut par ce propriétaire d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, à entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire.

Que le conseil de la Municipalité mandate ses procureurs *Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l.* afin de préparer un constat d'infraction à l'entrepreneur qui a effectué les travaux d'aménagement du fossé sur l'immeuble portant l'adresse civique 2847, chemin Kingscroft, à Barnston-Ouest, pour toutes contraventions au Règlement sur les permis et certificats numéro 228-2012 et au Règlement de zonage numéro 225-2012, ainsi que pour représenter la Municipalité devant la Cour municipale, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

15 02 016

6.1.1. Expo Vallée de la Coaticook – Vins & Fromages

Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault, et il est résolu;

Que la municipalité réserve une table, pour 9 personnes, au coût de 455\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 02 017

6.1.2. Sécurijour Coaticook

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk, et il est résolu;

Que la municipalité verse la somme de 50\$ à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.3. Rassemblement Quad de la Région de Coaticook

L'invitation est déposée aux membres du conseil municipal.

15 02 018

6.1.4. Soirée reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole 2015

ATTENDU que, dans le cadre de la semaine nationale de l'action bénévole, le Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook soulignera l'implication des bénévoles lors d'une soirée reconnaissance qui se tiendra le vendredi 17 avril 2015 ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk, et il est résolu ;**

Que la municipalité nomme Messieurs Peter Kilburn et Roger Ashby à titre de bénévoles de l'année 2015.

Que la municipalité procède à l'inscription des bénévoles honorés et de leur conjointe ainsi que du maire Johnny Pizar et de la conseillère Virginie Ashby afin d'assister à ce souper reconnaissance en déboursant les coûts s'y rattachant.

Que la municipalité offre un cadeau aux deux bénévoles honorés au coût de 40\$ maximum.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 02 019

6.2.1. Entente incendie Stanstead - Résolution

ATTENDU que par sa résolution NO. 2015-01-7201, la Ville de Stanstead fixe la quote-part 2015 de la municipalité de Barnston-Ouest relative au service de protection incendie à 12 336\$, payable en quatre (4) versements égaux.

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme total de 12 336\$, à titre de quote-part 2015, et ceci en quatre (4) versements égaux de 3 084\$, dont les dates d'échéance sont le 1^{er} mars, le 1^{er} mai, le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

15 02 020

6.2.2. Colloque sur le Patrimoine religieux - Résolution

ATTENDU que le territoire de la municipalité de Barnston-Ouest est reconnu pour son caractère patrimonial, notamment pour son patrimoine religieux tant à Kingscroft qu'à Way's Mills;

ATTENDU que le Conseil municipal, en étroite consultation avec les citoyens, a désigné le territoire de Way's Mills dans ses plans et ses règlements d'urbanisme comme zone patrimoniale;

ATTENDU que les efforts et les investissements consacrés par certains citoyens de la municipalité à la protection et à la mise en valeur du patrimoine local;

ATTENDU que l'intérêt manifesté au cours des dernières années par les membres du Comité Patrimoine et Culture de Barnston-Ouest à promouvoir l'histoire et le patrimoine par des publications, des conférences et des ateliers de travail;

ATTENDU que l'implication du Conseil municipal à recevoir et entretenir sur son territoire deux (2) personnages de *La Voie des Pionniers*;

ATTENDU que le Comité sur le patrimoine religieux, un organisme chapeauté par la Table de Concertation culturelle de la MRC de Coaticook (TCCC), organise en 2015, un troisième colloque régional portant sur la conservation et la restauration du patrimoine à caractère religieux, pour lequel on prévoit une participation d'environ 50 personnes provenant de la MRC de Coaticook et des MRC avoisinantes;

ATTENDU que les membres du Comité sur le Patrimoine religieux de la MRC de Coaticook ont formulé le souhait de tenir le Colloque 2015 au Centre Communautaire de Way's Mills;

ATTENDU que le projet de colloque 2015 fait partie de l'entente de développement culturel 2015-2017 conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,

Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;

Que la Municipalité de Barnston-Ouest accepte que le Comité sur le patrimoine à caractère religieux de la MRC de Coaticook tienne son colloque 2015 au Centre Communautaire de Way's Mills le 18 avril 2015.

Que la Municipalité de Barnston-Ouest soit clairement identifiée à l'événement (promotion, diffusion et visuel (logo)).

Que les frais de location du Centre Communautaire de Way's Mills de 150\$ soient offerts au Colloque à titre de soutien financier de la municipalité.

Que le service de conciergerie soit assumé par la Municipalité.

Que la tenue du Colloque soit diffusée sur le site Internet de la Municipalité et dans le journal Le Joyau.

Que monsieur le Maire soit autorisé à souhaiter la bienvenue aux participants.

Que le « vin de clôture » du Colloque soit commandité par la Municipalité pour une participation maximale de 100\$.

Adoptée à l'unanimité

15 02 021

6.2.3. Révision des demandes locales SQ - 2015

ATTENDU que les membres du conseil ont révisé les demandes locales devant être priorisées en 2015, par le comité de sécurité publique de la MRC de Coaticook.

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;

De soumettre au dit comité la liste suivante des priorités:

Contrôler la vitesse principalement au début et à la fin des quarts de travail des employés à Kingscroft (6h45 et 15h30).

Faire respecter les arrêts obligatoires, notamment ceux-ci :

- sur le chemin Kingscroft (à l'intersection des chemins Corey et Simard);
- à l'intersection des chemins Stage et Bean;
- sur le chemin Hunter (à l'intersection du chemin Way's Mills).

Contrôler la vitesse sur le chemin Stage, le chemin Roy Nord, la Route 141 et sur le chemin Way's Mills (principalement à l'entrée du hameau).

Contrôler les courses d'autos sur le chemin Kingscroft.

Surveillance à Kingscroft (terrain de jeu, patinoire et cabane) - vandalisme et feu à ciel ouvert.

Application des règlements municipaux relatifs à : La circulation (VTT), ainsi qu'une attention particulière aux déchets sur la chaussée (véhicule laissant échapper du lisier sur la chaussée) ainsi qu'au stationnement non autorisé en bordure des chemins municipaux (toute l'année).

Adoptée à l'unanimité

15 02 022

6.2.4. Résolution – Commission scolaire des Hauts-Cantons

Proposition ministérielle de regroupement des commissions scolaires – Appui à la Commission scolaire des Hauts-Cantons

ATTENDU la proposition de regroupement des territoires des trois commissions scolaires francophones de l'Estrie déposée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 20 novembre 2014;

ATTENDU que la proposition prévoit la création d'une seule commission scolaire francophone en Estrie pour le 1^{er} juillet 2016;

ATTENDU que cette proposition de fusion a été annoncée sans la consultation des parties concernées;

ATTENDU que la proposition de fusion pour l'Estrie évoque de grandes préoccupations soit :

- l'étendue du territoire regroupé (10 195 km²);
- le nombre de MRC couvertes (7);
- le grand nombre d'élèves (plus de 36 000);
- le grand nombre d'établissements (plus de 120);
- la diversité des réalités des milieux regroupés (milieux ruraux et urbains);
- la difficulté de représentation des parents auprès des instances de consultation.

ATTENDU qu'il est important que le centre des décisions prises par les commissions scolaires, qui sont des gouvernements locaux autonomes, demeure près des citoyens;

ATTENDU qu'il est essentiel que les commissions scolaires puissent continuer d'exercer la partie de leur mission qui consiste à contribuer au développement socioéconomique de leur milieu;

ATTENDU que cette proposition de fusion ne doit pas se réaliser au détriment des milieux ruraux;

ATTENDU la demande d'appui, formulée par la Commission scolaire des Hauts-Cantons;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

a) d'appuyer la contreproposition soumise par la Commission scolaire des Hauts-Cantons au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, contenant un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaires francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Hauts-Cantons et des Sommets, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke;

b) d'appuyer les démarches de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, ayant pour but de préserver la représentativité des milieux ruraux auprès du réseau scolaire.

Adoptée à l'unanimité

15 02 023

6.2.5. Brochure touristique de la Région de Coaticook 2015-2017

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;

Que la municipalité renouvelle le contrat concernant la brochure touristique de la Vallée de la Coaticook pour une période de deux (2) ans, soit pour 2015-2017, en y réservant un quart (1/4) de page au coût de 255\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 02 024

6.2.6. Les journées de la persévérance scolaire

ATTENDU que l'Estrie travaille depuis 2006, *via* la Table estrienne de concertation inter-ordres en éducation (TECIÉ) et son projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) à la prévention du décrochage scolaire et à la réussite éducative des jeunes, et ce, à tous les ordres d'enseignement ;

ATTENDU qu'il importe de demeurer vigilant et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socio-économique de chacune des communautés de la région ;

ATTENDU que dans cette perspective, le projet PRÉE tient pour une sixième édition, les **Journées de la persévérance scolaire en Estrie**, lesquelles auront lieu du 16 au 20 février 2015 ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;

Que le conseil municipal, par cette résolution, désigne la période du 16 au 20 février 2015 comme les «Journées de la persévérance scolaire» dans notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité

7.1. Rapport de Monsieur le Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

7.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de janvier 2015.

9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de janvier 2015.

15 02 025

10.1. Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 12 janvier 2015 – 15-01-010	70 051.27\$
B) Dépenses incompressibles – janvier 2015	11 729.12\$
C) Salaires janvier 2015	8 924.64\$
D) Comptes à payer au 2 février 2015	75 597.14\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Virginie,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 75 197.14\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

12. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

15 02 026

13. Levée de la séance ordinaire du 2 février 2015

Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,

Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 21h27.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE, SEC.-TRES.